



Patrick BOUBE

Conseiller général  
du canton d'Aurignac  
Secrétaire de la Commission  
Permanente  
Maire de Boussan

Toulouse, le 21 juin 2010

## VCEU : « La discrimination des territoires ruraux »

### Session DM1 – Lundi 21 juin 2010

L'égalité des droits et des chances au développement des territoires ruraux n'est plus assurée. Les dernières assises sur le sujet sont un leurre de plus.

Le monde rural ne veut pas la charité, il veut l'égalité.

Nous sommes nombreux dans cette assemblée à vivre les discriminations dont nous sommes victimes, nous habitants des campagnes, par rapport à ceux des villes au regard de l'accès aux services publics bien sûr, mais aussi de l'accès aux soins (*déserts médicaux*), à l'information (*fracture numérique*), à la communication (*zones blanches*), à l'éducation (*fermeture des niveaux et classes uniques*), à la sécurité (*fermeture et regroupement des brigades de gendarmerie*), aux transports (*enclavement, pas de transports en commun*), à la représentation politique (*suppression des circonscriptions rurales peu peuplées et demain des cantons*), à l'emploi (*taux d'emploi plus faibles et taux de chômage plus élevés*)... et même aux concours financiers de l'Etat (*dotation par habitant plus réduite*) !

Notre modèle républicain condamne les « inégalités de traitement » fondées sur le sexe, l'origine, le handicap... Il ne peut non plus tolérer l'existence de citoyens de seconde zone en fonction de leur lieu d'habitation.

#### **Je propose que notre assemblée :**

- **Saisisse la HALDE** (la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) pour qu'enfin toute la lumière soit faite sur cette rupture territoriale de l'égalité des chances républicaine.
- **Exige** aujourd'hui **un moratoire sur la suppression des services publics ruraux**. Il faut arrêter le démantèlement des services de l'Etat à la campagne : *hôpitaux, maternités, écoles, bureaux de poste, perceptions, gendarmeries...etc.* et garantir un temps d'accès décent aux services de base (*santé, école, etc....*).
- **Appelle** à construire **un nouveau droit opposable à l'Etat et aux personnes morales** en charge de politiques publiques **par les citoyens ou les collectivités locales**.

Patrick BOUBE

Conseiller Général  
du canton d'Aurignac